

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 12-2025**

**SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

**Boulement du préavis N° 12-2023 - Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully - Crédit complémentaire**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 21 juin 2023, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 1'100'000.00 TTC destiné à couvrir les frais liés au préavis cité en titre et à compléter le crédit initial du préavis N° 11-2020 obtenu le 30 septembre 2020.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boulement du crédit d'investissement du préavis susmentionné, selon les indications ci-après.

Le coût total des travaux s'est élevé à **CHF 1'051'652.29 TTC**, soit avec une non-dépense de CHF 48'347.71 TTC.

La totalité des dépenses concerne le réseau d'évacuation des eaux.

Par conséquent, ce coût imputé au compte du préavis N° 12-2023 sera amorti de la façon suivante dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux.

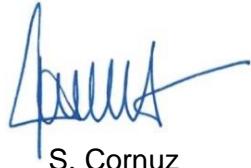
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

  
G. Reichen

Le secrétaire

  
S. Cornuz

